



Vidéoconférence informelle des ministres des affaires européennes, mardi 20 avril 2021

Présidente: Ana Paula Zacarias, secrétaire d'État portugaise aux affaires européennes

La réunion débutera à 10 heures.

Les ministres feront le point sur l'état des travaux concernant les relations entre l'UE et le Royaume-Uni et sur la coordination au niveau de l'UE en ce qui concerne la COVID-19. Dans le cadre du dialogue annuel sur l'état de droit, ils procéderont à une discussion par pays. La présidence communiquera aux ministres des informations actualisées sur la conférence sur l'avenir de l'Europe et sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association.

Une conférence de presse de la présidence aura lieu à l'issue de la réunion.

* * *

[Vidéoconférence informelle des ministres des affaires européennes, 20 avril 2021 - page de la réunion](#)

[Conférences de presse par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\) et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Relations entre l'UE et le Royaume-Uni

Les ministres des affaires européennes évalueront l'état des travaux concernant les relations entre l'UE et le Royaume-Uni à la lumière des derniers événements intervenus.

Les négociateurs de l'UE et du Royaume-Uni se sont entendus sur un accord de commerce et de coopération et sur un accord sur la sécurité des informations le 24 décembre 2020. L'UE et le Royaume-Uni sont convenus d'appliquer ces accords à titre provisoire à partir du 1^{er} janvier 2021, dans l'attente du processus de ratification au sein de l'UE et de l'entrée en vigueur officielle.

Les accords prévoyaient une application provisoire limitée dans le temps jusqu'à la fin du mois de février, à moins qu'une date ultérieure ne soit convenue par les parties. Le 23 février 2021, le Conseil de partenariat UE-Royaume-Uni a décidé, à la demande de l'UE, de proroger l'application provisoire jusqu'au 30 avril 2021, afin de laisser suffisamment de temps pour achever la mise au point des accords par les juristes-linguistes dans l'ensemble des vingt-quatre langues.

Le 26 février 2021, le Conseil a demandé au Parlement européen d'approuver sa décision relative à la conclusion des accords. Une fois que le Parlement européen aura donné son approbation et que les vingt-quatre versions linguistiques des accords auront été arrêtées comme authentiques et définitives, le Conseil sera en mesure d'adopter la décision relative à la conclusion de ces accords, ce qui permettra leur entrée en vigueur. Il s'agira de la dernière étape dans le cadre du processus de ratification au sein de l'UE.

Le 1^{er} janvier 2021, les dispositions matérielles du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, qui, en tant que partie intégrante de l'accord de retrait, a fait l'objet d'un accord entre l'UE et le Royaume-Uni, ont également commencé à s'appliquer. Le Royaume-Uni n'étant pas tout à fait prêt pour la fin de la période de transition, l'UE et le Royaume-Uni se sont mis d'accord sur un certain nombre de déclarations unilatérales afin d'apporter des solutions limitées dans le temps dans plusieurs domaines.

Le 3 mars 2021, le gouvernement britannique a fait part de son intention de retarder unilatéralement la pleine application du protocole. Le 15 mars, l'UE a envoyé au Royaume-Uni une lettre de mise en demeure pour violation des dispositions matérielles du protocole et de l'obligation d'agir de bonne foi prévue par l'accord de retrait, ainsi qu'une lettre politique dans laquelle elle demande au gouvernement britannique de rectifier la situation et de s'abstenir de mettre en pratique ces mesures unilatérales. Parallèlement, des contacts sont en cours au niveau technique entre l'UE et le Royaume-Uni afin de trouver rapidement des solutions pragmatiques dans le cadre du protocole.

[Négociations entre l'UE et le Royaume-Uni sur les relations futures \(informations générales\)](#)

[Accord de retrait: la Commission envoie une lettre de mise en demeure \(communiqué de presse de la Commission, 15 mars 2021\)](#)

COVID-19 - coordination au niveau de l'UE

Les ministres des affaires européennes feront le point sur la pandémie de COVID-19 et la réaction de l'UE, ce qui englobe la situation dans le domaine des vaccins, les travaux en cours sur les certificats verts numériques, ainsi que la situation épidémiologique et les restrictions en matière de déplacements.

Le 14 avril, les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé le mandat du Conseil pour négocier le certificat vert numérique avec le Parlement, l'objectif étant de faciliter la libre circulation des personnes en toute sécurité au sein de l'UE pendant la pandémie de COVID-19. Les négociations devraient se dérouler en mai dans le cadre de la procédure législative ordinaire et s'achever en juin. Les travaux techniques en cours sur les certificats numériques interopérables COVID-19 s'inscrivent dans les préparatifs menés en vue d'une approche commune de la future levée progressive des restrictions. Toutefois, en raison de la gravité de la situation

épidémiologique, les mesures en vigueur, y compris en ce qui concerne les déplacements non essentiels, seront maintenues pour le moment.

[COVID-19: le Conseil arrête son mandat de négociation relatif au certificat vert numérique](#)

[Communiqué de presse de la présidence sur les vaccins de solidarité](#)

[COVID-19: recherche et vaccins](#)

[Vidéoconférence des membres du Conseil européen, 25 mars 2021](#)

[Pandémie de coronavirus COVID-19: la réaction de l'UE](#)

Dialogue annuel sur l'état de droit

Dans le cadre du dialogue annuel sur l'état de droit, les ministres auront une discussion par pays portant sur les évolutions de l'état de droit dans cinq États membres: Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne et France.

Ce sera la deuxième discussion par pays qui se tiendra au niveau du Conseil, après celle de novembre dernier, qui a porté sur la situation en Belgique, en Bulgarie, en République tchèque, au Danemark et en Estonie.

Cet exercice s'inscrit dans une approche renforcée et plus structurée visant à améliorer encore l'état de droit dans tous les États membres, dans le cadre des conclusions qui ont été adoptées par le Conseil en 2014 et qui ont institué ce dialogue.

Dans le cadre de cette approche, le dialogue s'articule autour de deux types différents de débat politique:

une discussion horizontale portant sur l'évolution générale de l'état de droit dans l'UE; et des discussions par pays portant sur les principales évolutions dans chaque État membre, un par un.

Cette nouvelle approche devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Le 30 septembre 2020, la Commission européenne a publié le premier rapport sur l'état de droit, qui a servi de base à la discussion et était articulé autour de quatre piliers: les systèmes judiciaires; le cadre de lutte contre la corruption; le pluralisme des médias; les questions constitutionnelles et autres. La Commission a l'intention de publier un deuxième rapport en juillet de cette année.

[Premier rapport annuel sur la situation de l'état de droit dans l'Union européenne, 30 septembre 2020 \(Commission européenne\)](#)

[Conseil des affaires générales, 13 octobre 2020](#)

[Vidéoconférence des ministres des affaires européennes, 17 novembre 2020](#)

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Les ministres des affaires européennes recevront des informations de la présidence sur l'état de la situation en ce qui concerne la conférence sur l'avenir de l'Europe, à la suite des deux premières réunions du conseil exécutif de la conférence.

La conférence sur l'avenir de l'Europe vise à associer les citoyens à un large débat sur ce que sera l'avenir de l'Europe au cours des dix prochaines années et au-delà, compte tenu notamment de la pandémie de COVID-19.

Le 10 mars, le Conseil, le Parlement européen et la Commission ont signé une déclaration commune qui définit les objectifs, la structure, le champ et le calendrier de la conférence.

Après une première réunion constitutive du conseil exécutif de la conférence, une deuxième réunion s'est tenue le 7 avril, au cours de laquelle a été validée la plateforme numérique de la conférence qui devrait être officiellement lancée le 19 avril.

Un évènement officiel inaugural de la conférence, prévu en mode hybride, devrait se tenir le 9 mai depuis Strasbourg.

La conférence sur l'avenir de l'Europe devrait être vue comme une enceinte inclusive rassemblant différentes parties pour donner lieu à une vaste réflexion et à un large débat portant sur les défis auxquels l'Europe est confrontée et sur son avenir.

[Conférence sur l'avenir de l'Europe: lancement de la plateforme citoyenne le 19 avril](#)

[La conférence sur l'avenir de l'Europe obtient le feu vert du Conseil](#)

[Déclaration commune](#)

[Conférence sur l'avenir de l'Europe - position révisée du Conseil \(3 février 2021\)](#)

[Conférence sur l'avenir de l'Europe - position du Conseil \(24 juin 2020\)](#)

Élargissement et processus de stabilisation et d'association

La présidence fera un bref point d'information sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association et ses intentions pour les prochains mois.

Parmi les questions importantes dans ce domaine figurent l'état des négociations sur le règlement IAP III, les discussions en cours sur l'application de la méthodologie révisée en matière d'élargissement au Monténégro et à la Serbie et l'organisation de conférences intergouvernementales (CIG) avec les pays candidats des Balkans occidentaux.

[Élargissement de l'UE \(informations générales\)](#)
